

LE HARCELEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 jour



6 octobre 2021

9h30 - 17h00



IRA de Nantes



Catherine GARCIA-SENOTIER



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Présentation des différents aspects juridiques du harcèlement dans la fonction publique, pour le prévenir ou le sanctionner dans un cadre disciplinaire ou judiciaire.
- ✓ Savoir mettre en place des outils de prévention dans sa structure
- ✓ Mieux comprendre la notion de harcèlement pour mieux s'en prémunir.



PUBLIC

- ✓ Tout agent public



PREREQUIS

- ✓ Pas de prérequis



METHODES PEDAGOGIQUES

- ✓ Information générale et échanges avec les participants

I - INFORMATION GENERALE :

Définition :

- Les différentes formes de harcèlement (moral, sexuel)
- Le cadre juridique (droit commun, code du travail, code pénal, droit administratif)
- Les éléments constitutifs du harcèlement.
- Distinction entre les situations conflictuelles et le harcèlement

Les particularités de la fonction publique

- Particularités liées à la FP, études de jurisprudences et de cas pratiques.

La question de la preuve :

- Les moyens, la preuve en matière pénale, civile et administrative

La prévention :

- Le rôle du chef de service, des représentants du personnel, le CHSCT, les conseillers préventions et les médecins du travail
- Procédure d'alerte et droit de retrait
- Les outils de prévention à mettre en place dans la fonction publique.

Les sanctions liées au harcèlement :

- Contre l'auteur
- Contre l'employeur, la notion d'imputabilité au service.

Les droits de la victime :

- les droits à protection fonctionnelle, les réparations, la procédure à mettre en place,
- le tribunal compétent.

2 - ECHANGES ET DEBAT AVEC LES PARTICIPANTS :

Cette phase sera réalisée à partir des questions et des apports des participants.

Analyse de situations :

- Distinction entre les situations conflictuelles et le harcèlement.